



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

10 Juin 2020

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIHL du 10 Juin 2020

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT | Page |
|--------------------------|-------------|--|-------------|
| DRIHL-SHRU N° 2020-40 | 02.06.2020 | Arrêté préfectoral relatif à la démolition d'un immeuble de 13 logements sis 18 rue Alfred de Musset à Fontenay-aux-Roses et appartenant à Hauts-de-Seine Habitat. | 3 |

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

**Arrêté préfectoral DRIHL/SHRU n°2020-40 du 2 juin 2020 relatif à la démolition d'un
immeuble de 13 logements sis 18 rue Alfred de Musset à Fontenay-aux-Roses et
appartenant à Hauts-de-Seine Habitat**

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 443-15-1 et R.443-17 ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu la circulaire UHC/IUH 2/24 n° 2001-77 du 15 novembre 2001 relative à la déconcentration des décisions de financement pour démolition et changement d'usage de logements locatifs sociaux ;

Vu le dossier de demande d'autorisation de démolir transmis par Hauts-de-Seine Habitat le 16 décembre 2019 ;

Considérant que la demande d'autorisation de démolir respecte bien les termes de la circulaire sus-mentionnée du 15 novembre 2001 ;

Considérant que le projet de démolition concerne un immeuble de 13 logements de financement PLA sis 18, rue Alfred de Musset à Fontenay-aux-Roses, et que l'offre de logements sera reconstituée sur site par 13 logements de financement PLUS ;

Vu le rapport de Madame la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, et sur sa proposition ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE :

Article 1^{er}:

La démolition de l'immeuble appartenant à Hauts-de-Seine Habitat, pour un total de 13 logements, sis 18, rue Alfred de Musset à Fontenay-aux-Roses, est autorisée.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État et notifié aux intéressés.

Nanterre, le 2 juin 2020,

Le préfet des Hauts-De-Seine

Pierre SOUBELET

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>